

AVIS PUBLIC

Édition du 8 juin 2019

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0860-2019

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Que lors d'une séance tenue le 3 juin 2019, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 0860-2019 modifiant le Règlement numéro 0009-2007 fixant la rémunération et établissant les règles relatives au remboursement des dépenses des membres du Comité consultatif d'urbanisme et de la Commission consultative agricole qui ne sont pas membres du conseil pour augmenter le tarif du jeton de présence pour les membre du CCU et autres modifications ».
2. Que ce règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ À GRANBY, ce 8 juin 2019.

La greffière adjointe,

M^e Stéphanie Déraspe